© Michel Segalou

OISEAUX & MAMMIFÈRES DE BRANFÉRÉ À LA TOMBÉE DU JOUR

Une soirée en immersion au Parc de Branféré ! Dans ce domaine exceptionnel dédié à la préservation de la faune, vous serez initiés aux bases de la photographie animalière. En petit groupe de 12 participants maximum, avec Emmanuel Berthier, photographe professionnel, auteur de l'exposition « Le Réveil des Marais » (Festival Photo La Gacilly 2017), vous découvrirez au coucher du soleil le Parc de Branféré et ceux qui l'habitent, au cours d'un moment privilégié.

OBJECTIFS

- Apprendre à aborder un sujet animalier
- Mettre en pratique une intention photographique
- Perfectionner sa technique de prise de vue
- Jouer avec la lumière

CONDITIONS

Tarif : 195€ TTC (hors hébergement) – inclus : prestation du photographe, repas du soir au restaurant du Parc, kit festivalier.
Public : amateur averti à partir de 18 ans (ou + de 14 ans si accompagné)
En option : possibilité d'être mis en relation avec un habitant pour le logement

Durée : 1 journée
Mercredi 7 août

DÉROULÉ

> Le matin, l'équipe du Festival accueille les participants et les accompagne dans leur découverte des expositions. Visite guidée proposée à 10h, visite libre avec le sac zoom-zoom d'auto-médiation possible.
> Après une pause-déjeuner et un début d'après-midi libres, les participants ont rendez-vous à 16h à l'entrée du Parc de Branféré avec Emmanuel Berthier.
> Après avoir rencontré un soigneur, reçu les consignes de sécurité et repéré les espaces du parc, Emmanuel Berthier dispensera toutes les informations pratiques et techniques pour aborder la photographie animalière.
> Dîner sur place au restaurant du Parc.
> Au coucher du soleil, les participants se perfectionnent avec les conseils et remarques avisées en direct du photographe.

PRÉ-REQUIS

- Une pratique régulière de la photographie et une maîtrise des notions de base (exposition, focus, vitesse) sont nécessaires.
- Venir avec son appareil photo et ses objectifs (objectif focale 300 mm minimum).

N.B. : Le Parc de Branféré se situe à 40 km de La Gacilly. Le covoiturage entre les participants est encouragé.

Informations et inscriptions
auprès de Flora GERVAIS
02.99.08.68.00. ou 07.86.75.70.14
flora.gervais@festivalphoto-lagacilly.com //
https://www.festivalphoto-lagacilly.com/les-stages

STAGE PHOTO AVEC EMMANUEL BERTHIER
7 AOUT 2019
FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM : ……..
PRENOM : ……..
DATE DE NAISSANCE : ……..
ADRESSE POSTALE :
……
ADRESSE MAIL : ……
TELEPHONE : ……..

- Je désire être mis en relation avec un habitant pour mon hébergement, dans la limite des places disponibles

Tarif : 195 € TTC

Règlement par chèque à l'ordre de Festival Photo La Gacilly à renvoyer par courrier avec le formulaire d'inscription à cette adresse :

Association Festival
Association Festival Photo La Gacilly
Flora GERVAIS
Rue des Graveurs - BP11
56200 La Gacilly

Les inscriptions seront validées par ordre de réception, dans la limite des places disponibles.
Je, soussigné(e) …….. déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente (ci-après) du stage photo animalière avec Emmanuel Berthier du 7 août 2019 organisé par l'association Festival Photo La Gacilly et en accepte les modalités.

À ……., le ……..
(signature)

Merci d'indiquer ici vos éventuelles allergies alimentaires ou tout régime alimentaire particulier :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
STAGES PHOTO LA GACILLY
APPLICABLES A COMPTER DU 3 MAI 2019

Les présentes conditions de vente pour les stages de photographie s'appliquent entre l'Association Festival Photo La Gacilly,

Ci-après dénommée "l'Association ",

Et

Toute personne physique ou morale effectuant un achat.
Ci-après dénommée "l'Acheteur ".

Pour un achat de prestation de stages de photographie,
ci-après dénommée "le Stage ".

Destiné à une personne physique,
ci-après dénommée "le Participant ".

Article 1 : Identification de l'auteur de l'offre

Association Festival Photo La Gacilly

Adresse électronique : contact@festivalphoto-lagacilly.com
Téléphone : +33(0)2 99 08 68 00
Siège social : Rue des graveurs – BP 11 – 56204 LA GACILLY
N° SIRET 452 635 089 00025

Article 2 : Informations sur les prestations et disponibilité

2.1. Le Site internet présente les caractéristiques essentielles des Stages proposés sur la rubrique « stages photo » :

- Nom du photographe formateur de chaque stage ;
- Date et nombre de jours ;
- Présentation du sujet de la Formation et des thématiques abordées ;
- Prix en euros toutes taxes comprises.

2.2. En cas d'erreur ou d'omission dans cette présentation, la responsabilité de l'Association ne pourrait être engagée. Les photographies et les textes illustrant les Formations n'ont qu'une valeur indicative et n'entrent pas dans le champ contractuel.

2.3. À tout moment l'Acheteur peut demander des précisions sur la nature et les caractéristiques des Stages proposés sur simple demande par courrier électronique à l'adresse suivante : flora.gervais@festivalphoto-lagacilly.com ou par téléphone au +33(0)2 99 08 68 00.

2.4. Les Stages proposés sur inscription par l'Association sont ceux figurant sur le Site au jour de la consultation par l'Acheteur. Les Stages sont proposés dans la limite des places disponibles.

Article 3 : Modalités d'inscription

3.1. Dans la limite des places disponibles, l'inscription à un Stage d'un Participant n'est validée définitivement qu'après réception du règlement du prix de vente du Stage selon les modalités de règlement proposées sur le Site et des informations du Participant.
Sauf exception stipulée sur le descriptif du Stage sur le Site, la liste des participants est composée au fur et à mesure de la réception du règlement du prix de vente.
Aucune inscription ou réservation ne peut être réalisée par téléphone.

3.2. En cas d'achat d'une Formation par un tiers, le Participant s'engage à communiquer, au plus tard quinze (15) jours après la commande son nom, ses coordonnées et la confirmation du choix du stage (notamment dans le cas d'un bon cadeau), dans la limite des places disponibles.

3.3. Toute demande ou information particulière (santé, accessibilité…) doit être notifiée au moment de l'inscription, sur le bulletin d'inscription. L'Association fera de son mieux pour la prendre en compte mais ne peut en aucun cas garantir qu'elle sera satisfaite à moins qu'elle ne vous le confirme par écrit. Dans certains cas, les demandes particulières peuvent entraîner des coûts supplémentaires que l'Association signalera.

3.4. Dans l'hypothèse où l'attitude d'un Participant durant le Stage serait susceptible de causer un préjudice, un danger ou un trouble à l'un de nos Formateurs, à l'un des autres Participants ou au matériel, nous nous réservons le droit de mettre un terme à son Stage à tout moment. Dans ce cas, le Participant ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnisation au titre de la cessation anticipée de son Stage et l'Association se réserve le droit de lui réclamer le remboursement des coûts.

Article 4 : Nombre de participants / Liste d'attente pour les Stages

4.1. Le nombre de Participants est limité selon le type de Stage. A titre indicatif, et de manière non exhaustive :

- 10 personnes pour le stage programmé le samedi 29 juin avec Emmanuel Berthier
- 15 personnes pour le stage programmé les 12-13-14 juillet avec Guillaume Herbaut
- 12 personnes pour le stage programmé le mercredi 7 août avec Emmanuel Berthier
- 10 personnes pour le stage programmé les 24-25 août avec Eric Garault
- 10 personnes pour le stage programmé les 14-15 septembre avec Emmanuel Berthier

4.2. L'Association invite les Participants à mentionner au moment de leur inscription un second choix, dans l'éventualité où le Stage choisi serait complet au moment de la réception de leur inscription.

Article 5 : Droit de rétractation

A compter de la date de son achat, L'Acheteur a un délai de rétractation de quatorze (14) jours. Pour en faire usage, il devra en informer l'organisme par mail et courrier recommandé avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne lui sera exigée.

Article 6 : Annulation

6.1. Toute annulation doit se faire par e-mail à **flora.gervais@festivalphoto-lagacilly.com** et courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :
Festival Photo La Gacilly
Rue des graveurs – BP 11
56204 LA GACILLY

Lorsque la demande d'annulation est reçue par l'Association après l'expiration du délai de rétractation de quatorze (14) jours (c.f. article 5) et plus de quarante (40) jours avant le début du Stage, l'Association retiendra une indemnité forfaitaire de quatre-vingt-dix (90) euros sur l'acompte déjà perçu. En cas de dédit à moins de quarante-et-un (41) jours avant le début du Stage, l'Association retiendra une indemnité forfaitaire équivalente au montant de l'acompte de trente (30) pour cent du tarif du stage.
Une fois le Stage commencé, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation d'une indemnité forfaitaire équivalente au prix total de la formation.
Les sommes dues par l'Acheteur à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles et ne peuvent être considérées comme des frais pédagogiques.
Si le Participant est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue seules les prestations dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

6.2. L'Association se réserve la possibilité d'annuler tout Stage programmé si le photographe formateur n'est plus en mesure d'assurer le Stage.
L'Association se réserve la possibilité d'annuler tout Stage programmé si le nombre de Participants inscrits est insuffisant jusqu'à quinze (15) jours avant le début du Stage. Le cas échéant, l'Association étudiera en concertation avec chaque Participant, les possibilités pour leur proposer un autre Stage. Pour faciliter une telle mesure, il est vivement conseillé de mentionner un second choix sur le formulaire d'inscription.
Toutefois si aucune solution n'est trouvée, l'Association s'engage à rembourser l'ensemble des sommes perçues au moment de l'inscription.
En cas d'annulation d'une Formation du fait de l'Association, aucun frais de quelque nature que ce soit ne sera remboursé ou dédommagé.

Article 7 : Responsabilité, Assurance et Protection des mineurs

7.1. Responsabilité et Assurance
Les Participants viennent avec leur propre matériel de photographie et/ou leurs ordinateurs portables pour le Stage. L'Association ne pourra être tenue responsable des dommages causés au matériel appartenant au Participant durant les Stages.
Le Participant s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du Stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'êtes causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'Association, notamment dans le cas de déplacements (voiture, train, bateau...) pendant le Stage.

7.2. Responsabilité et Assurance pour des participants mineurs
Toute inscription d'un mineur doit être soumise à l'accord de l'autorité parentale et accompagnée d'un accord écrit et signé du représentant légal ainsi que d'une fiche sanitaire. Dans le cas d'une inscription sans cette autorisation, la responsabilité reviendra au tuteur légal du mineur.
L'Association se réserve le droit de ne pas accepter les personnes mineures si les documents

mentionnés ci-dessus ne sont pas communiqués au plus tard le premier jour du stage.

Article 8 : Protection du droit à l'image

8.1. Protection du droit à l'image des personnes photographiées
Le Participant qui fera des photographies durant un Stage devra préalablement à tout cliché (et à sa diffusion) s'assurer que les personnes photographiées donnent leur accord écrit. Des modèles d'accord de diffusion du droit à l'image seront disponibles auprès de tout formateur.
L'Association ne peut être tenue responsable de toute diffusion. Le Participant réalise ses clichés à titre personnel et garantit l'Association contre toute action ou recours qui pourrait être intenté par toute personne photographiée atteinte à son image, à sa vie privée ou à tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir.

8.2. Protection du droit à l'image du participant
L'inscription à un Stage implique que le Participant donne son accord pour être photographié sur le lieu du Stage et que les photographies ainsi réalisées puissent être réutilisées pour communiquer (sur tout support, site Internet, divers supports papiers et numériques) sur les Stages organisées par l'Association pour une durée de dix (10) ans.

ASSOCIATION FESTIVAL PHOTO LA GACILLY
Rue des Graveurs – BP 11
56200 La Gacilly
02.99.08.68.00.
flora.gervais@festivalphoto-lagacilly.com
www.festivalphoto-lagacilly.com

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi, 9h à 12h30 – 14h à 18h